

**Bâtiments communaux - Ensembles et Groupes Immobiliers -  
Programme de travaux 1991 - Demandes de subventions**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux dans des ensembles et groupes immobiliers pour assurer la bonne conservation de son patrimoine.

Le programme des travaux établi par les services techniques, pour l'année 1991, s'élève à la somme de 825 000 F et porte sur les opérations suivantes :

**- USINE RELAIS, rue Violet**

Réfection couverture bâtiment Nord-Ouest 260 000 F

**- COURS HOTELIER FEMININ**

Réfection de la couverture adjacente au Palais Granvelle 215 000 F

**- Immeuble 6 rue de la Madeleine**

Réfection de la couverture (4<sup>ème</sup> tranche) 250 000 F

**- Immeuble 3 rue Champrond**

Réfection de couverture (2<sup>ème</sup> tranche) 100 000 F

**Total** **825 000 F**

La Commission des Bâtiments a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à :

1) approuver le programme de travaux ci-dessus

2) autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

3) solliciter l'aide financière du Département, le financement de la part à la charge de la Ville étant assuré par des crédits qui figurent au chapitre 908.6/232.00510 (33000) au budget primitif 1991.

Dans le cas d'une décision favorable du Conseil Général, les subventions seront encaissées au budget supplémentaire de l'exercice en cours au chapitre 908.6/1053.00510 (33000) et rattachées, dès réception des arrêtés attributifs au chapitre 908.6/232.00510 (service 33000), en complément du financement de la Ville.

4) solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.